Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260604-CC_2026_06_082-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_06_082

Objet : Contrat d'expérimentation Partenariat collectivité de collecte des TLC usagés

LE JEUDI 4 JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en Salle de conseil, à la mairie de Plozévet, 14 Jules Ferry, 29710 PLOZEVET, sous la présidence de Philippe RONARC'H.

Présents : BERRIVIN Annie, BOURDON Fabien, BUREL Michèle, CANEVET Michel, CARIOU Jacques, DURAND Dorothée, FLOCHLAY Loic, GENTRIC Alexis, GLAZ Christine, GUENOLE Claudie, HUET Jean Baptiste, KERSUAL Joelle, LAGADEC Patrice, LE COZ Hervé, LE DISSEZ Mordiern, LE DIZES Philippe, LE DONGE Jean-Luc, LE DONGE Magali, LE GAC Morvan, OLIVIER Martine, ORY Valentin, PETILLON Loic, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, PORS Olivier, QUERE Micheline, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, VIVIEN Nelly, ZILLER Fanny.

Représentées : BEST Célia (pouvoir à DURAND Dorothée), KERSAUDY Maria (pouvoir à GENTRIC Alexis), LE LOC'H Christophe (pouvoir à LE DIZES Philippe), RAPHALEN Michel (pouvoir à KERSUAL Joelle).

Absent excusé : GENTRIC Guénolé

Secrétaire de séance : Fabien BOURDON

Date de convocation et de publication : 29 mai 2026

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 34

****

Christine GLAZ, Vice-Présidente, rappelle au Conseil Communautaire que :

Face aux difficultés rencontrées ces derniers mois dans la collecte des textiles, linges de maison et chaussures (TLC) à l'échelle nationale et plus particulièrement finistérienne, l'éco-organisme Refashion a été sollicité. Celui-ci étant l'éco-organisme agréé pour la filière des vêtements, linges de maison et chaussures. Il assure, dans le cadre de ses missions, la prévention et la gestion de la fin de vie des textiles mis sur le marché français, en soutenant notamment les actions de collecte, de réparation et de réemploi.

À l'issue d'un travail concerté associant Refashion, le SYMEED29, l'ensemble des collectivités adhérentes du Finistère ainsi que les représentants des collectivités (AMORCE, CNR et AMF),

il est proposé de mettre en œuvre un **service transitoire de reprise de la collecte des TLC**, limité aux déchèteries.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260604-CC_2026_06_082-DE

La mise en place de ce service repose sur la signature d'un **contrat d'expérimentation « Partenariat collectivité de collecte des TLC usagés » annexé à la présente délibération**, entre l'éco-organisme Refashion et la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la clause de sauvegarde, destinée à garantir un service minimum, aux usagers dans l'attente de la reprise pérenne des collectes sur l'ensemble du territoire.
Ce service est exclusivement réservé aux ménages. Les dépôts effectués par les associations ne pourront, par conséquent, être acceptés.
Il est précisé que les associations collectant des textiles et des chaussures disposent d'un dispositif spécifique leur permettant la reprise gratuite de leur « écrémé » par Refashion.

Sur le plan opérationnel, la signature du contrat permettra à ENVIE 29, acteur de l'insertion, d'assurer la reprise de la collecte des TLC dans les déchèteries communautaires de Plonéour-Lanvern et de Pouldreuzic.

Ce dispositif transitoire est limité à une durée maximale de douze mois. Cette période sera mise à profit pour engager une réflexion avec les acteurs de la filière, la Région et les collectivités, en vue de la sortie de la clause de sauvegarde. Un bilan de la reprise de la collecte sera présenté dans un délai de neuf mois.

Considérant la nécessité de favoriser le recyclage et réemploi des TLC usagés ;

Considérant que la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden remplit les critères d'éligibilité à la clause de sauvegarde (aucune collecte sur le territoire, collectivité conventionnée avec Refashion).

Sur proposition de Christine GLAZ,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Autorise** le Président à signer le contrat d'expérimentation, relatif au partenariat collectivité de collecte des TLC usagés avec l'éco-organise Refashion, pour une durée de 1 an.

Le secrétaire de séance,
Fabien Bourdon

Le Président,
Philippe RONARC'H